

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mars 2003

Original: français

**Lettre datée du 4 mars 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 3 mai 1994 (S/PRST/1994/22). Dans le paragraphe de cette déclaration traitant des arrangements relatifs aux forces en attente, le Conseil m'a demandé de lui soumettre chaque année un rapport sur les développements affectant ce système de forces et de moyens en attente.

Conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité, des rapports réguliers lui ont été soumis, depuis 1994, à propos de ce système. Les États Membres ont également été consultés sur les améliorations successives qui ont été apportées à celui-ci au cours de cette période. En outre, tous les ans, le Secrétariat continue de faire un exposé sur ce sujet aux pays contributeurs de troupes. Les développements dans ce domaine sont aussi répertoriés dans le rapport annuel soumis au Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Dans le but d'éviter une multiplication indue des rapports, et conformément à la décision 11 de mon rapport sur le renforcement de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1), je propose de regrouper les informations sur le système de forces et de moyens en attente des Nations Unies dans le rapport annuel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Les pays contributeurs de troupes continueraient de bénéficier chaque année d'un exposé oral sur ce sujet.

Je vous serais reconnaissant de votre accord sur la proposition ci-dessus.

(Signé) Kofi A. Annan

